



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 7 octobre 2019 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES ouverts au titre de la session 2020,
- Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES section langues vivantes étrangères option Chinois est constitué comme suit pour la session 2020 :

Présidente

Mme Isabelle PILLET-ROSAT
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de RENNES

Vice-Présidente

Mme Brigitte GUILBAUD
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Philippe MAHOU
Professeur certifié

Académie de LILLE

M. Xavier PALLES
Professeur certifié

Académie de TOULOUSE

Mme Fangyun QIN
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Mme Sandra REGENSBERG
EC. R Professeure certifiée

Académie de PARIS

M. Kongshun SHE
Professeur certifié

Académie de CRETEIL

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 06 novembre 2019

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement

Jean-François PIERRE